

Extrait du registre des délibérations de la commune SAINT-PAUL - FLAUGNAC  
N° :2024\_29

Conseillers en exercice :	17	
Présents :	15	<b>L'an deux mille vingt-quatre</b>
Procurations :	1	Le 18 juillet 2024 à 19h00
Votants :	16	Le Conseil Municipal de la commune de <b>SAINT-PAUL - FLAUGNAC</b>
Pour :	16	dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Maison Citoyenne de
Contre :	0	Flaugnac, sous la présidence de Michel RESSEGUIE, Maire.
Abstentions :	0	

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12/07/2024

**Présents** : ALBOUYS Jean-Christophe, CARLES Éric, COLOMBIER Jérémy, DELFAU Jérôme, DE SOUSA Stéphanie, FAISANT Michelle, GARRIGUES Jean-Michel, GIBERT Pascal, GIRMA Alain, LERAY Céline, RESSEGUIE Michel, RINGOOT Marie-Claude, SOUPA Véronique, TAMAGNONE Serge, VERHILLE Anne.

**Représenté(s)** : MIQUEL Julien par VERHILLE Anne

**Absents excusés** : ROBERTIES Sébastien

**A été désignée secrétaire** : RINGOOT Marie-Claude

### **Objet : Service commun ADS – Avenant n°2 – Élargissement des missions à l’instruction des actes relatifs à la police de la publicité**

Monsieur le Maire rappelle qu'un service mutualisé d'instruction a été créé en date du 1<sup>er</sup> janvier 2022 par la communauté de communes du Quercy Blanc et en partenariat avec la communauté de communes du pays de Lalbenque-Limogne afin d'assurer l'instruction ADS pour le compte des communes adhérentes au service.

Monsieur le Maire indique que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la police de la publicité a été transférée de l'État à l'échelon local.

Monsieur le Maire indique que par décision, Arrêté n° 2024\_31 en date du 14 mai 2024, il a souhaité conserver l'exercice de ce pouvoir de police spéciale.

Cette nouvelle compétence comporte plusieurs volets dont l'instruction des actes relatifs à l'affichage extérieur (instruction des autorisations préalables et des déclarations préalables).

Il est proposé de confier l'instruction de ces actes au Centre Instructeur Quercy Causses qui réalise déjà l'instruction des actes d'application du droit des sols pour les communes adhérentes au service commun et disposant d'un document d'urbanisme.

Monsieur le Maire indique que la communauté de communes propose, à cet effet, un avenant afin de régler les modalités pratiques de mise en œuvre de cette mission supplémentaire confiée au service commun.

Monsieur le Maire précise que les communautés de communes portant le service commun proposent les modalités financières suivantes : absence de tarification la première année de mise en œuvre de cette mission compte tenu du nombre restreint d'actes attendus.

Cette disposition sera réévaluée au 01/07/2025.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5111-1 et L.5211-4-2 ;

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.422-1 à L.422-8 et R.423-15 ;

VU la convention de mise à disposition pour l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS),

VU la délibération du conseil communautaire en date du 14 septembre 2021 portant création d'un service instructeur des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol,

Date de transmission de l'acte: 19/07/2024

Date de réception de l'AR: 19/07/2024

046-200060002-DE\_2024\_029-DE

« La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

VU la délibération du conseil communautaire en date du 14 septembre 2021 validant la convention de création du service instructeur mutualisé,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 16 novembre 2021 actant la mise à disposition pour l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS),

VU la délibération N° 2023\_46 du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Paul - Flaugnac en date du 09 novembre 2023, la délibération N° 2021\_54 en date du 07 décembre 2021 et la délibération N° 2021\_38 en date du 30 septembre 2021 actant l'adhésion au service ADS créé par la communauté de communes,

VU la délibération N° 2024\_63 du conseil communautaire en date du 25 juin 2024 et actant l'élargissement des missions du service commun à l'instruction des actes relatifs à la police de la publicité,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

### DECIDE

- **D'approuver** l'avenant n°2 ci-joint définissant le niveau d'intervention ainsi que les modalités de fonctionnement, d'organisation et de financement de cette prestation supplémentaire ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition du service d'instruction du droit des sols "Centre Instructeur Quercy Causses" avec la Communauté de Communes du Quercy Blanc ;
- **De conférer** à Monsieur le Maire les pouvoirs nécessaires pour en suivre l'exécution.

Reçue en préfecture le : 19 JUL. 2024  
Publiée par affichage le : 19 JUL. 2024

Fait et délibéré le 18 juillet 2024  
Pour Copie conforme,



Le Maire,

Michel RESSEGUIE

Date de transmission de l'acte: 19/07/2024  
Date de reception de l'AR: 19/07/2024  
046-200060002-DE\_2024\_029-DE

Extrait du registre des délibérations de la commune SAINT-PAUL - FLAUGNAC  
N° :2024\_30

Conseillers en exercice :	17	
Présents :	15	<b>L'an deux mille vingt-quatre</b>
Procurations :	1	Le 18 juillet 2024 à 19h00
Votants :	16	Le Conseil Municipal de la commune de <b>SAINT-PAUL - FLAUGNAC</b>
Pour :	16	dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Maison Citoyenne de
Contre :	0	Flaugnac, sous la présidence de Michel RESSEGUIE, Maire.
Abstentions :	0	

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12/07/2024

**Présents** : ALBOUYS Jean-Christophe, CARLES Éric, COLOMBIER Jérémy, DELFAU Jérôme, DE SOUSA Stéphanie, FAISANT Michelle, GARRIGUES Jean-Michel, GIBERT Pascal, GIRMA Alain, LERAY Céline, RESSEGUIE Michel, RINGOOT Marie-Claude, SOUPA Véronique, TAMAGNONE Serge, VERHILLE Anne.

**Représenté(s)** : MIQUEL Julien par VERHILLE Anne

**Absents excusés** : ROBERTIES Sébastien

**A été désignée secrétaire** : RINGOOT Marie-Claude

### **Objet : Adhésion au service santé prévention du Centre de Gestion du Lot**

**VU** les articles L.812-3 à L.812-5 du code général de la fonction publique ;

**VU** le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

**VU** le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion ;

**VU** le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

**VU** le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Le Maire expose à l'assemblée délibérante que le conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Lot a décidé, par une délibération en date du 16 novembre 2023, de créer un service santé-prévention.

Le Maire présente la convention correspondante, qui a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du service et les obligations auxquelles chacune des parties s'engage.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

- **D'autoriser** le Maire à conclure la convention correspondante avec le Centre de Gestion du Lot.
- **De voter**, lors du vote du budget primitif, les crédits destinés à financer la dépense correspondante.

Date de transmission de l'acte: 19/07/2024

Date de réception de l'AR: 19/07/2024

046-200060002-DE\_2024\_030-DE

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 18/07/2024 (au plus tôt à la date de transmission de la délibération au contrôle de légalité au regard du principe de non rétroactivité d'un acte réglementaire et de son caractère exécutoire dès lors qu'il a été procédé à la transmission de cet acte au représentant de l'Etat dans le département).

Reçue en préfecture le : 19 JUIL. 2024  
Publiée par affichage le : 19 JUIL. 2024

Fait et délibéré le 18 juillet 2024  
Pour Copie conforme,



Michel RESSEGUIE

Date de transmission de l'acte: 19/07/2024  
Date de réception de l'AR: 19/07/2024  
046-200060002-DE\_2024\_030-DE

Extrait du registre des délibérations de la commune SAINT-PAUL - FLAUGNAC  
N° :2024\_31

Conseillers en exercice :	17	
Présents :	15	<b>L'an deux mille vingt-quatre</b>
Procurations :	1	Le 18 juillet 2024 à 19h00
Votants :	16	Le Conseil Municipal de la commune de <b>SAINT-PAUL - FLAUGNAC</b>
Pour :	15	dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Maison Citoyenne de
Contre :	1	Flaugnac, sous la présidence de Michel RESSEGUIE, Maire.
Abstentions :	0	

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12/07/2024

**Présents** : ALBOUYS Jean-Christophe, CARLES Éric, COLOMBIER Jérémy, DELFAU Jérôme, DE SOUSA Stéphanie, FAISANT Michelle, GARRIGUES Jean-Michel, GIBERT Pascal, GIRMA Alain, LERAY Céline, RESSEGUIE Michel, RINGOOT Marie-Claude, SOUPA Véronique, TAMAGNONE Serge, VERHILLE Anne.

**Représenté(s)** : MIQUEL Julien par VERHILLE Anne

**Absents excusés** : ROBERTIES Sébastien

**A été désignée secrétaire** : RINGOOT Marie-Claude

### **Objet : Implantation d'un relais de téléphone FREE sur la commune de Saint-Paul - Flaugnac**

Monsieur le Maire explique que le lieu-dit Pech Laquet à Flaugnac est identifié comme "zone blanche" du point de vue réseau téléphonique. Afin de trouver une solution à ce problème, l'opérateur FREE, a été désigné comme maître d'œuvre pour intervenir sur notre secteur. Après les études réalisées, il propose d'installer une antenne 4 G pour couvrir une grande partie de la commune.

**Considérant** que la société "FREE Mobile" envisage d'implanter cette antenne relais sur la parcelle cadastrée F 1512 de 1 226 m<sup>2</sup> appartenant au domaine privé de la commune de Saint-Paul – Flaugnac au lieu-dit Pech Laquet derrière le cimetière de Flaugnac, cette parcelle étant la plus pertinente d'un point de vue de la localisation. Le pylône aura une hauteur de 24 m et sera dans un enclos sécurisé par un grillage de 2 m de hauteur.

**Considérant** que la société "FREE Mobile" propose la signature d'un bail d'une durée de 12 années entre elle et la commune de Saint-Paul – Flaugnac impliquant un loyer annuel de 1 500,00 € qui sera versé à la commune de Saint-Paul – Flaugnac, pour l'occupation du domaine privé de la commune pour un surface de 1 226 m<sup>2</sup>.

**Rappelle** que le projet d'implantation de cette antenne relais sera soumis à autorisation d'urbanisme.

Monsieur le Maire **propose** :

- D'autoriser l'exploitation de la parcelle cadastrée F 1512 appartenant au domaine privé de la commune de Saint-Paul – Flaugnac au lieu-dit Pech Laquet derrière le cimetière de Flaugnac, par la société "FREE Mobile", conformément au projet du bail et au dossier d'information qui sont tous les deux annexés à la présente délibération ;
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à la location du domaine privé de la commune et notamment le projet de bail annexé à la présente délibération.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

- **D'autoriser** l'exploitation de la parcelle cadastrée F 1512 appartenant au domaine privé de la commune de Saint-Paul – Flaugnac au lieu-dit Pech Laquet derrière le cimetière de Flaugnac, par la société "FREE Mobile" ;

Date de transmission de l'acte: 19/07/2024

Date de réception de l'AR: 19/07/2024

046-200060002-DE\_2024\_031-DE

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

- **D'autoriser** le Maire à signer tout document relatif à la location du domaine privé de la commune et notamment le projet de bail annexé à la présente délibération.

Reçue en préfecture le : 19 JUIL. 2024  
Publiée par affichage le : 19 JUIL. 2024

Fait et délibéré le 18 juillet 2024  
Pour Copie conforme,



Le Maire,

Michel RESSEGUIE

Date de transmission de l'acte: 19/07/2024  
Date de réception de l'AR: 19/07/2024  
046-200060002-DE\_2024\_031-DE

Extrait du registre des délibérations de la commune SAINT-PAUL - FLAUGNAC  
N° :2024\_32

Conseillers en exercice :	17	
Présents :	15	L'an deux mille vingt-quatre
Procurations :	1	Le 18 juillet 2024 à 19h00
Votants :	16	Le Conseil Municipal de la commune de <b>SAINT-PAUL - FLAUGNAC</b>
Pour :	16	dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Maison Citoyenne de
Contre :	0	Flaugnac, sous la présidence de Michel RESSEGUIE, Maire.
Abstentions :	0	

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12/07/2024

**Présents** : ALBOUYS Jean-Christophe, CARLES Éric, COLOMBIER Jérémy, DELFAU Jérôme, DE SOUSA Stéphanie, FAISANT Michelle, GARRIGUES Jean-Michel, GIBERT Pascal, GIRMA Alain, LERAY Céline, RESSEGUIE Michel, RINGOOT Marie-Claude, SOUPA Véronique, TAMAGNONE Serge, VERHILLE Anne.

**Représenté(s)** : MIQUEL Julien par VERHILLE Anne

**Absents excusés** : ROBERTIES Sébastien

**A été désignée secrétaire** : RINGOOT Marie-Claude

**Objet : Plan de financement "Aménagement Cours d'écoles maternelle de Flaugnac et primaire de Saint Paul de Loubressac"**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du projet de "Aménagement Cours d'écoles maternelle de Flaugnac et primaire de Saint Paul de Loubressac". Il précise également que le montant prévisionnel des travaux est estimé à 2 388,67 € HT soit 2 866,40 € TTC.

Afin de faire la demande de subvention, Monsieur le Maire propose le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût HT :	2 388,67 €
Agence Nationale du Sport - ANS ( <b>A Solliciter</b> ) :	1 194,33 € soit 50%
Autofinancement :	1 194,34 € soit 50%

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- **D'approuver** ce plan de financement prévisionnel.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès de l'ANS.
- **De charger** Monsieur le Maire de l'exécution de cette décision.

Reçue en préfecture le : 19 JUIL. 2024  
Publiée par affichage le : 19 JUIL. 2024

Fait et délibéré le 18 juillet 2024,  
Pour Copie conforme,



Le Maire,

Michel RESSEGUIE

Date de transmission de l'acte: 19/07/2024  
Date de reception de l'AR: 19/07/2024  
046-200060002-DE\_2024\_032-DE

Extrait du registre des délibérations de la commune SAINT-PAUL - FLAUGNAC  
N° :2024\_33

Conseillers en exercice :	17	
Présents :	15	<b>L'an deux mille vingt-quatre</b>
Procurations :	1	Le 18 juillet à 19h00
Votants :	16	Le Conseil Municipal de la commune de <b>SAINT-PAUL - FLAUGNAC</b>
Pour :	16	dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Maison Citoyenne de
Contre :	0	Flaugnac, sous la présidence de Michel RESSEGUIE, Maire.
Abstentions :	0	

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12/07/2024

**Présents** : ALBOUYS Jean-Christophe, CARLES Éric, COLOMBIER Jérémy, DELFAU Jérôme, DE SOUSA Stéphanie, FAISANT Michelle, GARRIGUES Jean-Michel, GIBERT Pascal, GIRMA Alain, LERAY Céline, RESSEGUIE Michel, RINGOOT Marie-Claude, SOUPA Véronique, TAMAGNONE Serge, VERHILLE Anne.

**Représenté(s)** : MIQUEL Julien par VERHILLE Anne

**Absents excusés** : ROBERTIES Sébastien

**A été désignée secrétaire** : RINGOOT Marie-Claude

### **Objet : Loyer logement de Saint Etienne**

Monsieur le Maire informe que le logement communal (ancienne école) situé 65 route de Lapérade va être prêt pour la location courant 2024.

Il s'agit d'un T5 (4 chambres) pour une surface habitable d'environ 170 m<sup>2</sup>. Le loyer mensuel global serait fixé à **900 €**.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

- **De fixer** le loyer pour la location du logement communal 65 route de Lapérade à **900 € par mois**.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer le bail à venir pour ce logement et les pièces nécessaires à la bonne gestion de la location.

Reçue en préfecture le : **19 JUIL. 2024**  
Publiée par affichage le : **19 JUIL. 2024**

Fait et délibéré le 18 juillet 2024  
Pour Copie conforme,



Michel RESSEGUIE

Date de transmission de l'acte: 19/07/2024  
Date de réception de l'AR: 19/07/2024  
046-200060002-DE\_2024\_033-DE

Extrait du registre des délibérations de la commune SAINT-PAUL - FLAUGNAC  
N° :2024\_34

Conseillers en exercice :	17	
Présents :	15	<b>L'an deux mille vingt-quatre</b>
Procurations :	1	Le 18 juillet à 19h00
Votants :	16	Le Conseil Municipal de la commune de <b>SAINT-PAUL - FLAUGNAC</b>
Pour :	16	dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Maison Citoyenne de
Contre :	0	Flaugnac, sous la présidence de Michel RESSEGUIE, Maire.
Abstentions :	0	

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12/07/2024

**Présents** : ALBOUYS Jean-Christophe, CARLES Éric, COLOMBIER Jérémy, DELFAU Jérôme, DE SOUSA Stéphanie, FAISANT Michelle, GARRIGUES Jean-Michel, GIBERT Pascal, GIRMA Alain, LERAY Céline, RESSEGUIE Michel, RINGOOT Marie-Claude, SOUPA Véronique, TAMAGNONE Serge, VERHILLE Anne.

**Représenté(s)** : MIQUEL Julien par VERHILLE Anne

**Absents excusés** : ROBERTIES Sébastien

**A été désignée secrétaire** : RINGOOT Marie-Claude

### **Objet : Loyer logement de Pech Laquet**

Monsieur le Maire informe que le logement communal situé 56 chemin de Pech Laquet va être prêt pour la location courant 2024.

Il s'agit d'un T3 (2 chambres) pour une surface habitable d'environ 80 m<sup>2</sup>. Le loyer mensuel global serait fixé à **600 €**.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

- **De fixer** le loyer pour la location du logement communal 56 chemin de Pech Laquet à **600 € par mois**.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer le bail à venir pour ce logement et les pièces nécessaires à la bonne gestion de la location.

Reçue en préfecture le : 19 JUIL. 2024  
Publiée par affichage le : 19 JUIL. 2024

Fait et délibéré le 18 juillet 2024  
Pour Copie conforme,



Michel RESSEGUIE

Date de transmission de l'acte: 19/07/2024  
Date de réception de l'AR: 19/07/2024  
046-200060002-DE\_2024\_034-DE

Extrait du registre des délibérations de la commune SAINT-PAUL - FLAUGNAC  
N° :2024\_35

Conseillers en exercice :	17	
Présents :	15	<b>L'an deux mille vingt-quatre</b>
Procurations :	1	Le 18 juillet 2024 à 19h00
Votants :	16	Le Conseil Municipal de la commune de <b>SAINT-PAUL - FLAUGNAC</b>
Pour :	16	dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Maison Citoyenne de
Contre :	0	Flaugnac, sous la présidence de Michel RESSEGUIE, Maire.
Abstentions :	0	

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12/07/2024

**Présents** : ALBOUYS Jean-Christophe, CARLES Éric, COLOMBIER Jérémy, DELFAU Jérôme, DE SOUSA Stéphanie, FAISANT Michelle, GARRIGUES Jean-Michel, GIBERT Pascal, GIRMA Alain, LERAY Céline, RESSEGUIE Michel, RINGOOT Marie-Claude, SOUPA Véronique, TAMAGNONE Serge, VERHILLE Anne.

**Représenté(s)** : MIQUEL Julien par VERHILLE Anne

**Absents excusés** : ROBERTIES Sébastien

**A été désignée secrétaire** : RINGOOT Marie-Claude

### **Objet : Demande de Subventions Complémentaires Associations**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association "Entente Quercy Foot 46-82" et l'Association ALGOLOT demandent une subvention pour l'année 2024.

Monsieur le Maire expose,

**Vu** que l'Association "Entente Quercy Foot 46-82" joue un rôle dans la vie de notre commune pour l'accompagnement des jeunes à la pratique du football,

**Vu** que l'Association ALGOLOT prépare l'ouverture d'un nouveau Service de Soins Palliatifs au sein du Centre Hospitalier de Cahors, dont l'ouverture est prévue début octobre 2024,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

- **D'attribuer** la somme de **100,00 €** à l'association "Entente Quercy Foot 46-82",
- **D'attribuer** la somme de **100,00 €** à l'association ALGOLOT,
- Que ces sommes seront imputées sur **la ligne budgétaire 65748 (BP 2024)**.

Reçue en préfecture le : 19 JUIL. 2024  
Publiée par affichage le : 19 JUIL. 2024

Fait et délibéré le 18 juillet 2024  
Pour Copie conforme,



Le Maire,

Michel RESSEGUIE

Date de transmission de l'acte: 19/07/2024  
Date de réception de l'AR: 19/07/2024  
046-200060002-DE\_2024\_035-DE

Extrait du registre des délibérations de la commune SAINT-PAUL - FLAUGNAC  
N° :2024\_36

Conseillers en exercice : 17  
Présents : 15 **L'an deux mille vingt-quatre**  
Procurations : 1 Le 18 juillet 2024 à 19h00  
Votants : 16 Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-PAUL - FLAUGNAC**  
Pour : 16 dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Maison Citoyenne de  
Contre : 0 Flaugnac, sous la présidence de Michel RESSEGUIE, Maire.  
Abstentions : 0

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12/07/2024

**Présents** : ALBOUYS Jean-Christophe, CARLES Éric, COLOMBIER Jérémy, DELFAU Jérôme, DE SOUSA Stéphanie, FAISANT Michelle, GARRIGUES Jean-Michel, GIBERT Pascal, GIRMA Alain, LERAY Céline, RESSEGUIE Michel, RINGOOT Marie-Claude, SOUPA Véronique, TAMAGNONE Serge, VERHILLE Anne.

**Représenté(s)** : MIQUEL Julien par VERHILLE Anne

**Absents excusés** : ROBERTIES Sébastien

**A été désignée secrétaire** : RINGOOT Marie-Claude

### **Objet : Décision Budgétaire Modificative 2024-03**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que les crédits inscrits au budget 2024 sont insuffisants. Actuellement inscrit au budget pour un montant de 19 300,00 € et après la validation de la DM 2024-01 du 30 mai 2024 et au vu de la délibération N° 2024\_36 concernant les demandes complémentaires de subventions aux associations, Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal afin de l'autoriser à inscrire les crédits nécessaires au budget et ainsi d'ajuster la ligne de l'Article 65748 – Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé.

Monsieur le Maire présente donc les modifications dans le tableau ci-dessous :

#### **Section de Fonctionnement**

Chapitre	Article	Libellé	Montant
65	65748	Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	<b>+ 200 €</b>
011	615221	Entretien et Réparations sur Bâtiments Publics	<b>- 200 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

- **De valider** la décision budgétaire modificative afin d'ajuster la ligne de l'Article 65748 – Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé.

Reçue en préfecture le : 19 JUIL. 2024  
Publiée par affichage le : 19 JUIL. 2024

Fait et délibéré le 18 juillet 2024,  
Pour Copie conforme,



Le Maire,

Michel RESSEGUIE

Date de transmission de l'acte: 19/07/2024  
Date de réception de l'AR: 19/07/2024  
046-200060002-DE\_2024\_036-DE

Extrait du registre des délibérations de la commune SAINT-PAUL - FLAUGNAC  
N° :2024\_37

Conseillers en exercice : 17  
Présents : 15 **L'an deux mille vingt-quatre**  
Procurations : 1 Le 18 juillet 2024 à 19h00  
Votants : 16 Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-PAUL - FLAUGNAC**  
Pour : 16 dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Maison Citoyenne de  
Contre : 0 Flaugnac, sous la présidence de Michel RESSEGUIE, Maire.  
Abstentions : 0

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12/07/2024

**Présents** : ALBOUYS Jean-Christophe, CARLES Éric, COLOMBIER Jérémy, DELFAU Jérôme, DE SOUSA Stéphanie, FAISANT Michelle, GARRIGUES Jean-Michel, GIBERT Pascal, GIRMA Alain, LERAY Céline, RESSEGUIE Michel, RINGOOT Marie-Claude, SOUPA Véronique, TAMAGNONE Serge, VERHILLE Anne.

**Représenté(s)** : MIQUEL Julien par VERHILLE Anne

**Absents excusés** : ROBERTIES Sébastien

**A été désignée secrétaire** : RINGOOT Marie-Claude

### **Objet : Décision Budgétaire Modificative 2024-04**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que les crédits inscrits au budget 2024 sont insuffisants.

La création d'un espace ouvert à Flaugnac inscrite en Reste à Réaliser au budget pour un montant de 2 753,00 € n'est pas suffisant donc Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal afin de l'autoriser à inscrire les crédits nécessaires au budget et ainsi d'ajuster la ligne de l'Article 2131 - Opération 136 – Bâtiments publics.

Monsieur le Maire présente donc les modifications dans le tableau ci-dessous :

#### **Section d'Investissement**

Opération	Article	Libellé	Montant
136	2131	Bâtiments Publics	<b>+ 1 000 €</b>
	2138	Autres Constructions	<b>- 1 000 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

- **De valider** la décision budgétaire modificative afin d'ajuster la ligne l'Article 2131 - Opération 136 – Bâtiments publics.

Reçue en préfecture le : 19 JUL. 2024  
Publiée par affichage le : 19 JUL. 2024

Fait et délibéré le 18 juillet 2024,  
Pour Copie conforme,



Le Maire,

Michel RESSEGUIE

Date de transmission de l'acte: 19/07/2024  
Date de reception de l'AR: 19/07/2024  
046-200060002-DE\_2024\_037-DE

Extrait du registre des délibérations de la commune SAINT-PAUL - FLAUGNAC  
N° :2024\_38

Conseillers en exercice : 17  
Présents : 15 **L'an deux mille vingt-quatre**  
Procurations : 1 Le 18 juillet 2024 à 19h00  
Votants : 16 Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-PAUL - FLAUGNAC**  
Pour : 16 dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Maison Citoyenne de  
Contre : 0 Flaugnac, sous la présidence de Michel RESSEGUIE, Maire.  
Abstentions : 0

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12/07/2024

**Présents** : ALBOUYS Jean-Christophe, CARLES Éric, COLOMBIER Jérémy, DELFAU Jérôme, DE SOUSA Stéphanie, FAISANT Michelle, GARRIGUES Jean-Michel, GIBERT Pascal, GIRMA Alain, LERAY Céline, RESSEGUIE Michel, RINGOOT Marie-Claude, SOUPA Véronique, TAMAGNONE Serge, VERHILLE Anne.

**Représenté(s)** : MIQUEL Julien par VERHILLE Anne

**Absents excusés** : ROBERTIES Sébastien

**A été désignée secrétaire** : RINGOOT Marie-Claude

**Objet : Avenant N° 2 – Lot N° 1 – BATI-SYSTEM au marché de travaux "Rénovation Ancien Logement de Saint Etienne"**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'un avenant a été proposé concernant le marché de travaux "Rénovation Ancien Logement de Saint Etienne".

Cet avenant concerne la plus-value du Lot N° 1 – Gros Œuvre – Terrassement – VRD avec une plus-value pour une pompe de relevage et divers drains, caniveaux et regards pour un montant de 3 284,00 € HT.

Monsieur le Maire présente donc les modifications des travaux dans le tableau ci-dessous :

Lot	Objet	Entreprise	Montant marché initial HT avec Option	Montant avenant HT	Variation en %	Nouveau montant du marché HT
1	Avenant n° 2 - Pompe de relevage et divers drains, caniveaux et regards en plus-values	SARL BATI-SYSTEM Avenant n° 1	26 193,35 €	2 426,00 €	9,262 %	28 619,35 €
		SARL BATI-SYSTEM Avenant n° 2	26 193,35 €	3 284,00 €	12,538 %	29 477,35 €
Total général			26 193,35 €	5 710,00 €	21,800 %	31 903,35 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE**

- **D'approuver** l'avenant au marché de travaux "Rénovation Ancien Logement de Saint Etienne", avec l'entreprise suivante :

LOT	DESIGNATION	ENTREPRISE
1	Avenant n°2 – Gros Œuvre – Terrassement – VRD	SARL BATI-SYSTEM

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché en question et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Reçue en préfecture le : 22 JUIL. 2024  
Publiée par affichage le : 22 JUIL. 2024

Fait et délibéré le 18 juillet 2024,

Pour Copie conforme,  
Le Maire,



Michel RESSEGUIE

Date de transmission de l'acte: 22/07/2024  
Date de réception de l'AR: 22/07/2024  
046-200060002-DE\_2024\_038-DE

Extrait du registre des délibérations de la commune SAINT-PAUL - FLAUGNAC  
N° :2024\_39

Conseillers en exercice : 17  
Présents : 15 **L'an deux mille vingt-quatre**  
Procurations : 1 Le 18 juillet 2024 à 19h00  
Votants : 16 Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-PAUL - FLAUGNAC**  
Pour : 16 dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Maison Citoyenne de  
Contre : 0 Flaugnac, sous la présidence de Michel RESSEGUIE, Maire.  
Abstentions : 0

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12/07/2024

**Présents** : ALBOUYS Jean-Christophe, CARLES Éric, COLOMBIER Jérémy, DELFAU Jérôme, DE SOUSA Stéphanie, FAISANT Michelle, GARRIGUES Jean-Michel, GIBERT Pascal, GIRMA Alain, LERAY Céline, RESSEGUIE Michel, RINGOOT Marie-Claude, SOUPA Véronique, TAMAGNONE Serge, VERHILLE Anne.

**Représenté(s)** : MIQUEL Julien par VERHILLE Anne

**Absents excusés** : ROBERTIES Sébastien

**A été désignée secrétaire** : RINGOOT Marie-Claude

**Objet : Avenant N° 2 – Lot N° 3 – TRIVIS au marché de travaux "Rénovation Ancien Logement de Saint Etienne"**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'un avenant a été proposé concernant le marché de travaux "Rénovation Ancien Logement de Saint Etienne".

Cet avenant concerne la plus-value du Lot N° 3 – Menuiseries Extérieures avec une plus-value pour la modification d'une porte intérieure pour un montant de 465,00 € HT.

Monsieur le Maire présente donc les modifications des travaux dans le tableau ci-dessous :

Lot	Objet	Entreprise	Montant marché initial HT avec Option	Montant avenant HT	Variation en %	Nouveau montant du marché HT
3	Avenant n° 2 - Modification d'une porte intérieure en plus-values	Ets TRIVIS Francis Avenant n° 1	33 497,00 €	905,00 €	2,702 %	34 402,00 €
		Ets TRIVIS Francis Avenant n° 2	33 497,00 €	465,00 €	1,388 %	33 962,00 €
Total général			33 497,00 €	1 370,00 €	4,090 %	34 867,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE**

- **D'approuver** l'avenant au marché de travaux "Rénovation Ancien Logement de Saint Etienne", avec l'entreprise suivante :

LOT	DESIGNATION	ENTREPRISE
3	Avenant n°2 – Menuiseries Extérieures	Ets TRIVIS Francis

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché en question et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Reçue en préfecture le : 22 JUIL. 2024  
Publiée par affichage le : 22 JUIL. 2024

Fait et délibéré le 18 juillet 2024,

Pour Copie conforme,

Le Maire



Michel RESSEGUIE

Extrait du registre des délibérations de la commune SAINT-PAUL - FLAUGNAC  
N° :2024\_40

Conseillers en exercice : 17  
Présents : 15 L'an deux mille vingt-quatre  
Procurations : 1 Le 18 juillet 2024 à 19h00  
Votants : 16 Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PAUL - FLAUGNAC  
Pour : 16 dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Maison Citoyenne de  
Contre : 0 Flaugnac, sous la présidence de Michel RESSEGUIE, Maire.  
Abstentions : 0

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12/07/2024

**Présents** : ALBOUYS Jean-Christophe, CARLES Éric, COLOMBIER Jérémy, DELFAU Jérôme, DE SOUSA Stéphanie, FAISANT Michelle, GARRIGUES Jean-Michel, GIBERT Pascal, GIRMA Alain, LERAY Céline, RESSEGUIE Michel, RINGOOT Marie-Claude, SOUPA Véronique, TAMAGNONE Serge, VERHILLE Anne.

**Représenté(s)** : MIQUEL Julien par VERHILLE Anne

**Absents excusés** : ROBERTIES Sébastien

**A été désignée secrétaire** : RINGOOT Marie-Claude

**Objet : Avenant N° 1 – Lot N° 1 – RINGOOT au marché de travaux "Rénovation Stade de Football de Saint Paul de Loubressac"**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'un avenant a été proposé concernant le marché de travaux "Rénovation Stade de Football de Saint Paul de Loubressac".

Cet avenant concerne la plus-value du Lot N° 1 – Gros Œuvre – Terrassement – VRD avec une plus-value pour des travaux supplémentaires pour une réalisation d'enduit intérieur taloché pour un montant de 2 990,00 € HT.

Monsieur le Maire présente donc les modifications des travaux dans le tableau ci-dessous :

Lot	Objet	Entreprise	Montant marché initial HT avec Option	Montant avenant HT	Variation en %	Nouveau montant du marché HT
1	Avenant n° 1 - Travaux Supplémentaires Réalisation d'enduit intérieur taloché en plus-value	SARL RINGOOT Construction Avenant n° 1	27 507,90 €	2 990,00 €	10,870 %	30 497,90 €
Total général			27 507,90 €	2 990,00 €	10,870 %	30 497,90 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE**

- **D'approuver** l'avenant au marché de travaux "Rénovation Stade de Football de Saint Paul de Loubressac", avec l'entreprise suivante :

LOT	DESIGNATION	ENTREPRISE
1	Avenant n°1 – Gros Œuvre – Terrassement – VRD	SARL RINGOOT Construction

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché en question et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Reçue en préfecture le : 22 JUIL. 2024  
Publiée par affichage le : 22 JUIL. 2024

Fait et délibéré le 18 juillet 2024,

Pour Copie conforme,

Le Maire,



Michel RESSEGUIE

Extrait du registre des délibérations de la commune SAINT-PAUL - FLAUGNAC  
N° :2024\_41

Conseillers en exercice : 17  
Présents : 15 **L'an deux mille vingt-quatre**  
Procurations : 1 Le 18 juillet 2024 à 19h00  
Votants : 16 Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-PAUL - FLAUGNAC**  
Pour : 16 dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Maison Citoyenne de  
Contre : 0 Flaugnac, sous la présidence de Michel RESSEGUIE, Maire.  
Abstentions : 0

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12/07/2024

**Présents** : ALBOUYS Jean-Christophe, CARLES Éric, COLOMBIER Jérémy, DELFAU Jérôme, DE SOUSA Stéphanie, FAISANT Michelle, GARRIGUES Jean-Michel, GIBERT Pascal, GIRMA Alain, LERAY Céline, RESSEGUIE Michel, RINGOOT Marie-Claude, SOUPA Véronique, TAMAGNONE Serge, VERHILLE Anne.

**Représenté(s)** : MIQUEL Julien par VERHILLE Anne

**Absents excusés** : ROBERTIES Sébastien

**A été désignée secrétaire** : RINGOOT Marie-Claude

**Objet : Avenant N° 1 – Lot N° 7 – DESCOULS au marché de travaux "Rénovation Stade de Football de Saint Paul de Loubressac"**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'un avenant a été proposé concernant le marché de travaux "Rénovation Stade de Football de Saint Paul de Loubressac".

Cet avenant concerne la plus-value et la moins-value du Lot N° 7 – Plâtrerie – Isolation – Faux Plafonds avec une plus-value pour des cloisons de doublages sur murs extérieurs, la construction de faux plafonds et des travaux divers d'un montant de 1 752,70 € HT et une moins-value pour la construction de faux plafonds et des travaux non réalisés d'un montant de 923,40 € HT.

Monsieur le Maire présente donc les modifications des travaux dans le tableau ci-dessous :

Lot	Objet	Entreprise	Montant marché initial HT avec Option	Montant avenant HT	Variation en %	Nouveau montant du marché HT
7	<b>Avenant n° 1</b> - Cloisons de doublages, Construction de Faux Plafonds et Travaux Divers en plus-value - Construction de Faux Plafonds et Travaux non réalisés en moins-value	<b>SARL DESCOULS</b> <b>Avenant n° 1</b>	8 240,00 €	829,30 €	10,064 %	9 069,30 €
<b>Total général</b>			<b>8 240,00 €</b>	<b>829,30 €</b>	<b>10,064 %</b>	<b>9 069,30 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE**

- **D'approuver** l'avenant au marché de travaux "Rénovation Stade de Football de Saint Paul de Loubressac", avec l'entreprise suivante :

LOT	DESIGNATION	ENTREPRISE
7	Avenant n°1 – Plâtrerie – Isolation – Faux Plafonds	SARL DESCOULS

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché en question et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Reçue en préfecture le : 22 JUIL. 2024  
Publiée par affichage le : 22 JUIL. 2024

Fait et délibéré le 18 juillet 2024,

Pour Copie conforme,  
Le Maire,



Michel RESSEGUIE